Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/053
Séance du Conseil Municipal en date du 06 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 01er juillet 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 19
votants : 22

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Christophe JACOB, Laurence MAYADE, Guillaume MAILLET, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL,

Secrétaire de séance : Michaël GOUYET

Pouvoirs : Jean ALEX-BALZARINI à Chantal PAULET, Solange BLANCHARD à Philippe ADMIRAND, Christophe JACOB à Guillaume MAILLET,

Absent : Christian STIEVENAZZO,

OBJET :

Motion de soutien à la loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

Considérant que les violences sexistes et sexuelles (VSS) constituent une violation fondamentale des droits humains et une rupture du pacte républicain ;

Considérant l'ampleur systémique de ces violences en France, illustrée par la hausse massive du nombre de plaintes enregistrées et la persistance d'un taux inacceptable de classements sans suite (estimé à plus de 70% pour les infractions sexuelles) ;

Considérant la mobilisation historique de la société civile, des collectifs citoyens et de plus de 150 associations et syndicats réunis au sein de la Coalition pour une loi intégrale ;

Le Conseil Municipal réuni ce 07 juillet 2026, décide de réaffirmer son engagement plein et entier en faveur des droits des femmes et de la protection de l'enfance.

À ce titre, le Maire fait lecture :

Chaque année en France, selon la Commission Indépendante sur l'Inceste et les violences Sexuelles faites aux Enfants, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, soit un enfant toutes les 3 minutes.

Suite à la proposition de la députée Céline THIEBAULT-MARTINEZ déposant une loi intégrale contre les violences sexuelles avec pour axes principaux :

- Le renforcement de la prévention, des mécanismes de détections systématiques, de signalement et de la protection des victimes
- L'augmentation significative des moyens de la justice, des forces d'enquêtes et des services de protection de l'enfance
- La création de parcours de prise en charge des soins liés aux violences sexistes et sexuelles
- Le renforcement obligatoire des professionnels
- Le renforcement de la lutte contre les contenus pédocriminels et les plateformes diffusant des contenus favorisant les violences sexuelles

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-053-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la motion de soutien à la loi intégrale visant à lutter contre les violences sexistes et sexuelles commises à l'encontre des femmes et des enfants;

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme :
En Mairie, le 06 juillet 2026,
Le Maire,



Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-053-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/ 054
Séance du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 19

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Laurence MAYADE,

Excusés : Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL

Secrétaire de séance : Benoit RICO

Pouvoirs : Christian STIEVENAZZO à Véronique DEFAY, Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE,

OBJET :

Régularisation foncière sur l'impasse du Perouset avec l'OPHIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'OPHIS, en bail emphytéotique avec la commune jusqu'en décembre 2053, a été sollicité par courrier du maire de la Roche Blanche en mars 2025, concernant la rétrocession d'une voirie qui n'aurait jamais été réalisée suite à la construction de la résidence Maryse Bastié, dont l'emprise enveloppe la voie de desserte des pavillons, dite Impasse du Pérouset.

La commune et l'OPHIS avaient pourtant délibéré de part et d'autre, sans que ce dossier n'arrive à son terme.

Les propriétaires des parcelles AK n° 671 et 670 à l'arrière enclavée et au droit de l'impasse, souhaitent rendre accessible leur parcelle par cette voie, car ils envisagent la cession de la parcelle 671 par laquelle ils accèdent actuellement.

Il convient donc de soustraire de l'assiette du bail emphytéotique l'impasse du Pérouset en vue de sa rétrocession.

Pour cela, les démarches ont été entreprises et réalisées avec la commune, les propriétaires des parcelles concernées, l'OPHIS et le cabinet de géomètres Bisio et Associés. Un déplacement de coffret électrique est réalisé.

La rétrocession de l'impasse du Pérouset à la Roche Blanche concerne donc les parcelles cadastrées section AK n°785 et AK n°787 conformément au document d'arpentage établi.

Un avenant au bail emphytéotique sera réalisé par acte notarié pour extraire de son emprise la voie identifiée par les parcelles cadastrales AK n°785 et AK n°787, permettant la rétrocession à la commune qui reprendra en pleine propriété l'impasse du Pérouset.

Le Conseil Municipal

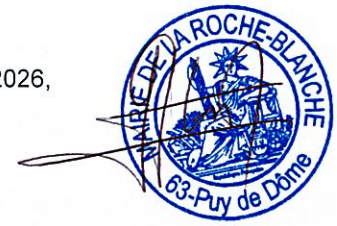
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la rétrocession de l'impasse du Pérouset de l'OPHIS à la Mairie,
- **APPROUVE** la régularisation foncière à l'euro symbolique avec dispense de versement,

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-054-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant au bail emphytéotique avec l'OPHIS pour régulariser les emprises foncières concernées,
- **MANDATE** le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme :
En Mairie, le 7 septembre 2026,
Le Maire,



Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-054-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/ 055
Séance du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 19

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Laurence MAYADE,

Excusés : Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL

Secrétaire de séance : Benoit RICO

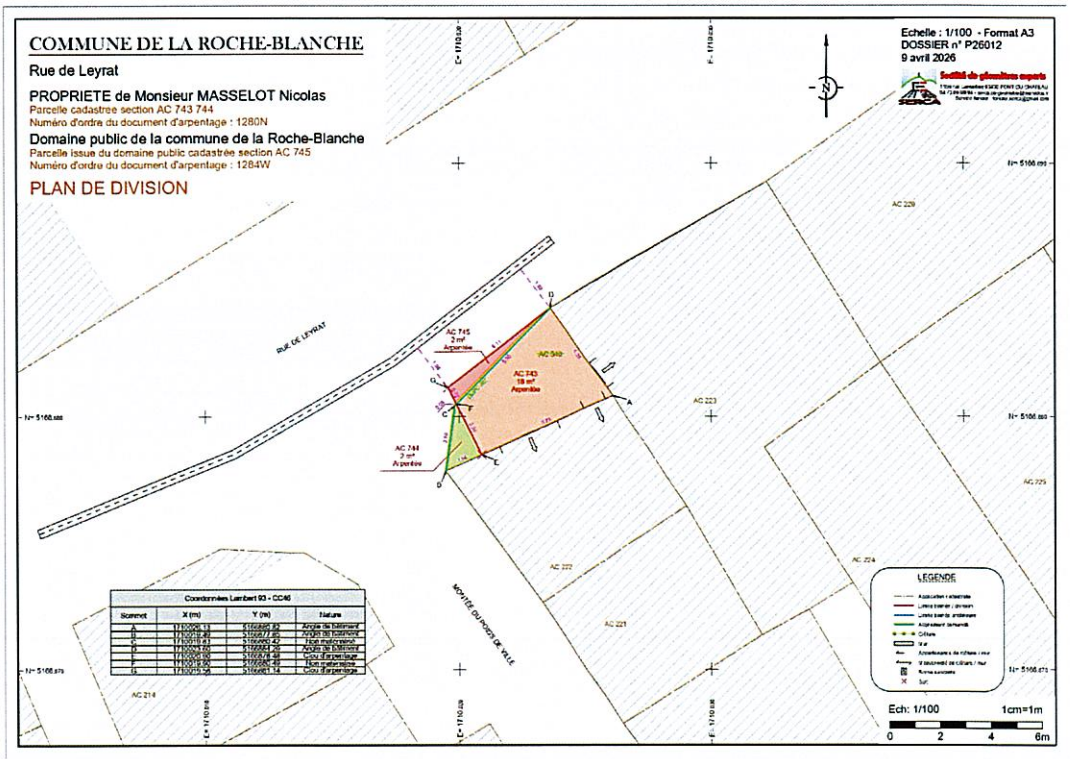
Pouvoirs : Christian STIEVENAZZO à Véronique DEFAY, Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE,

OBJET :

Déclassement domaine publique parcelle AC745 et autorisation d'échange avec 744 (échanges de parcelle)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

En vue d'une régularisation foncière situé au croisement de la rue de Leyrat et de la montée du poids de ville avec le propriétaire privé, il est proposé de valider l'arpentage suivant : parcelle AC 745 (2m²) déclassée du domaine public et autorisation donnée à M. le Maire pour un échange avec la parcelle AC 744 (2m²) qui intègrera par la suite le domaine public.



Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la l'arpentage présenté en annexe

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-055-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déclasser la parcelle AC 745 du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'échange de cette parcelle avec la parcelle AC 744
- **MANDATE** Monsieur le Maire à intégrer la parcelle AC 744 au domaine public
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme :
En Mairie, le 7 septembre 2026,
Le Maire,

MAIRIE DE LA ROCHE-BLANCHE
63-Puy de Dôme

Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-055-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/ 056
Séance du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 19

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Laurence MAYADE,

Excusés : Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL

Secrétaire de séance : Benoit RICO

Pouvoirs : Christian STIEVENAZZO à Véronique DEFAY, Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE,

OBJET :

Projet de sécurisation de la RD 52 : présentation et demande de subventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission travaux en date du 08 juin 2026 **;**

Vu la délibération en date du 06 juillet 2026 n° 2026/048 approuvant les travaux de voirie de 2026 ;

M. l'Adjoint aux travaux rappelle l'engagement pris autour de deux projets prioritaires de voirie à mener en 2026.

En partenariat avec le Département le projet est ainsi présenté et se présente comme suit :



Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-056-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Le montant de la présente opération s'élève à 32 409 € HT comme annexé à la présente. Il propose de valider le plan de financement établi avec une aide des amendes de police et du Département comme suit :

Sécurisation RD52	Dépenses	Partenaires	Recettes
Travaux	16 089€	Amendes	7 500 €
Enrobés	15 120 €	Département	à fixer
Signalisation	1 200 €	Autofinancement	24 909 €

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet de plateforme sécurité sur la RD 52/ Avenue du Général de Gaulle au carrefour de la rue de l'Auzon tel que présenté en séance pour un montant de 32 409 € HT ;
- **SOLLICITE** des amendes de police à hauteur de 7 500 € pour ce projet ;
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles pour l'aboutissement de ce projet ;
- **MANDATE** le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme :
En Mairie, le 7 septembre 2026,
Le Maire,

MAIRIE DE LA ROCHE-BLANCHE 63-Puy de Dôme

Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-056-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/ 057
Séance du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 19

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Laurence MAYADE,

Excusés : Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL

Secrétaire de séance : Benoit RICO

Pouvoirs : Christian STIEVENAZZO à Véronique DEFAY, Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE,

OBJET :

Etude du potentiel photovoltaïque : accord de principe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant les capacités bâtimentaires sur la commune en matière de toitures publiques ;

M. le Maire présente un dispositif comparable et complémentaire à l'opération Arverne Durable.

L'entreprise picoWatt propose un modèle innovant d'étude et de fourniture d'énergie photovoltaïque en circuit court. Contrairement aux installateurs solaires classiques qui posent des panneaux sur votre propre toit, picoWatt déploie des unités de production et de stockage locales (des boucles d'autoconsommation collective d'un rayon de 2 à 20 km).

Une rencontre s'est faite en mairie pour présenter ce dispositif et avant d'aller plus loin, le Maire sollicite le conseil pour autoriser celle-ci à accéder aux données d'énergie de la commune pour pouvoir étudier la faisabilité d'un déploiement d'une unité de production et de stockage.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'étude du potentiel photovoltaïque sur la commune de La Roche Blanche ;
- **AUTORISE** la société Picowatt à accéder aux données de la commune en matière de consommation d'énergies ;
- **MANDATE** le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme :
En Mairie, le 7 septembre 2026
Le Maire,

MAIRIE DE LA ROCHE-BLANCHE 63-Puy de Dôme

Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-057-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026

Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/ 058
Séance du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 19

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Laurence MAYADE,

Excusés : Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL

Secrétaire de séance : Benoit RICO

Pouvoirs : Christian STIEVENAZZO à Véronique DEFAY, Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE,

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE n°2 – BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2025 approuvant le Budget Primitif ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 01 juin 2026 approuvant la décision modificative n°1 ;
Considérant les besoins nouveaux en matière d'investissement suite à la canicule, à la règlementation sportive et autres ;
Considérant la mise en place des rattachements à l'exercice pour la section de fonctionnement ;

Monsieur ROLAND Philippe, adjoint en charge des finances présente des dépenses non prévues au budget mais qui s'avèrent essentielles.

Il propose donc les ajustements suivants :

Décision modificative fonctionnement :
Chapitre 66, article 66112 : +1 893 € (mise en place rattachements ICNE)
Chapitre 011, article 617 : – 1 893€

Décision modificative investissement :
Opération 995 :
Article 21318 : - 397 344€
Article 21538 : + 397 344€ (chauffage MLT amortissable)

Article 2151, opération 923 : - 26 560€
Article 21318, opération 997 : + 16 367€ (travaux complémentaires chapelle)
Article 2188, opération 920 : + 1 621€ (clim, vitrines et ventilateurs école)
Article 21841, opération 920 : + 100€ (fauteuil directrice maternelle)
Article 2188, opération 979 : + 8 472€ (cages de foot non conformes)

Article 21838, opération 919 : - 1 191€
Article 2185 (510), opération 919 : +972€ (achat téléphones services techniques)
Article 2185 (11), opération 919 : + 219€ (achat téléphone police municipale)

Ecritures de fiabilité pour le fort :
Article 27368, chapitre 041 : + 91 887€
Article 1641 : - 91 887€
Article 21318 : - 91 887€
Article 21318, chapitre 041 : + 91 887€

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260928-D2026-058-AR
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la Décision Modificative n°2 avec les inscriptions suivantes :

Décision modificative fonctionnement :
Chapitre 66, article 66112 : +1 893 € (mise en place rattachements ICNE)
Chapitre 011, article 617 : – 1 893€

Décision modificative investissement :
Opération 995 :
Article 21318 : - 397 344€
Article 21538 : + 397 344€ (chauffage MLT amortissable)

Article 2151, opération 923 : - 26 560€
Article 21318, opération 997 : + 16 367€ (travaux complémentaires chapelle)
Article 2188, opération 920 : + 1 621€ (clim, vitrines et ventilateurs école)
Article 21841, opération 920 : + 100€ (fauteuil directrice maternelle)
Article 2188, opération 979 : + 8 472€ (cages de foot non conformes)

Article 21838, opération 919 : - 1 191€
Article 2185 (510), opération 919 : +972€ (achat téléphones services techniques)
Article 2185 (11), opération 919 : + 219€ (achat téléphone police municipale)

Ecritures de fiabilité pour le fort :
Article 27368, chapitre 041 : + 91 887€
Article 1641 : - 91 887€
Article 21318 : - 91 887€
Article 21318, chapitre 041 : + 91 887€

- **MANDATE** le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme :
En Mairie, le 7 septembre 2026.
Le Maire,

MAIRIE DE LA ROCHE-BLANCHE 63 Puy de Dôme

Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260928-D2026-058-AR
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Mairie de
La Roche Blanche

COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Délibération n° 2026/ 059
Séance du Conseil Municipal en date du 07 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE BLANCHE, dûment convoqué le 02 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Gérard VIALAT, Maire.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 23
présents : 17
votants : 19

Présents : Gérard VIALAT, Julie PIRIOU, Christian LADEVIE, Marianne BERTOLOTTO, Philippe ROLAND, Véronique DEFAY, Christian NICOLAS, Jean ALEX BALZARINI, Jean-Louis BONHOMME, Chantal PAULET, Sylviane BARRA, Solange BLANCHARD, Philippe ADMIRAND, Muriel BOIDIN, Catherine TOURTOULOU, Benoît RICO, Laurence MAYADE,

Excusés : Christophe JACOB, Michaël GOUYET, Pierre GUTIERREZ, Catherine SOUCHAL

Secrétaire de séance : Benoit RICO

Pouvoirs : Christian STIEVENAZZO à Véronique DEFAY, Guillaume MAILLET à Laurence MAYADE,

OBJET :

Tableau des effectifs Ouverture d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Monsieur le Maire souhaite en complément de la délibération n°2026/051 du 06 juillet 2026 faire évoluer un agent dans le cadre d'avancements de grade suite à la réussite à un examen professionnel.

Pour ce faire, un poste doit être créé en amont et correspond entièrement à la nature du poste :

- **1 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe (01/10/2026)**
Temps de travail : 35/35ème

Une fois l'avancement réalisé, une proposition de suppression de l'ancien poste sera faite au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création de ce poste à compter du 1er soctobre 2026 en vue d'un avancement de grade suite à la réussite à un examen professionnel ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants et précise que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le
Pour copie conforme :
En Mairie, le 7 septembre 2026.
Le Maire,

MAIRIE DE LA ROCHE-BLANCHE 63-Puy de Dôme

Gérard VIALAT

Accusé de réception en préfecture
063-216303024-20260924-D2026-059-AR
Date de réception préfecture : 24/09/2026